

Adressage :

L'adressage est désormais **obligatoire** pour toutes les communes (art.169 de la loi n°2022-217 du 21/02/2022), afin d'améliorer votre sécurité (services d'urgence, police, gendarmerie...), l'efficacité des services publics (courrier, fibre, réseaux...) et les livraisons (Google, Géoportail...), grâce à une localisation de votre domicile à partir d'une adresse précise. La loi impose de donner à chaque logement une adresse unique, composée d'un numéro, d'un nom de voie normalisé et de mettre à jour la "Base Adresse Nationale" unique utilisée par tous les opérateurs.



Les hameaux et lieux-dits se verront attribuer des noms de voies et des numéros à chaque habitation. Jusqu'à présent, des rues, routes, places pouvaient se trouver sans nom, appartenant à un village par exemple. **Désormais toutes les voies doivent porter un nom et chaque habitation doit disposer d'un numéro unique.** Des lieux-dits tels que :

La Grasserie, La Paronne, La Haute Régibe, etc...

se verront attribuer des noms de voies pour rendre l'accès aux secours plus facile. Les hameaux et lieux-dits conserveront leurs noms et leurs pancartes, seules les voies de ces hameaux seront renommées.

Cimetière :



Les travaux d'aménagement et d'extension du cimetière se poursuivent. Ce mois-ci, la pose du dallage et le sablage des allées ont été effectués.

Ecole Jacques PREVERT:

Les inscriptions sont ouvertes pour la rentrée 2024/2025.

Rendez-vous à l'accueil de la mairie avec :

- le livret de famille
- un justificatif de domicile

Pour tous renseignements vous pouvez prendre contact auprès de

Mme Portier (directrice) au 02 33 51 91 94

Argent de poche :



La Mairie relance l'opération « Argent de poche » !

Tu as entre **16 et 17 ans**, tu aimerais t'engager au sein de ta commune pendant les vacances scolaires et gagner un peu d'argent de poche ?

On a une solution pour toi : le dispositif argent de poche. Le principe est simple : tu réalises des missions dans les différents services de la commune où tu pourras accomplir des travaux divers et en contrepartie, tu perçois de l'argent de poche ! **Partant ? Viens retirer un dossier d'inscription à l'accueil de la mairie.**

Secours :



Un incendie s'est déclaré dans la rue des Rousselières le mardi 5 mars. Grâce à l'intervention rapide des gendarmes et du garde-champêtre (Mr FAURE), les cinq enfants, à l'étage, ont pu être mis en sécurité. Sans tarder les pompiers de Cérences sont arrivés sur place, rejoint par les casernes de Bréhal, Granville, Gavray sur Sienne, Quetteville sur Sienne, La Haye Pesnel, Avranches, Percy et Marigny.

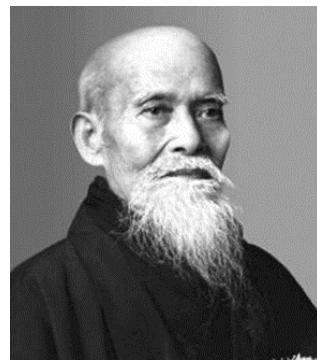


Zoom sur une association : AÏKIDO

Le club a été créé en 1993 et a intégré le dojo de Cérences en octobre 2011. Art martial relativement récent, il fut créé au milieu de 20^{ème} siècle par Morihei Ueshiba dit "ô Senseï". Le fondateur a toujours insisté sur la dimension spirituelle de l'Aïkido pour ne pas le réduire à un art de combat. La pratique de l'Aïkido est ouverte à tous, hommes, femmes, jeunes, seniors, grands, petits, lourds ou légers. Il n'existe pas de catégories et tout le monde pratique avec tout le monde. Du débutant au plus aguerri. En effet, l'Aïkido ne fait en aucun cas appel à la force physique. Cela constitue même une contre-indication.

La grande originalité de l'Aïkido est de ne pas "rentrer dans le combat".

Ici nul besoin de bloquer l'attaque de son adversaire (partenaire d'entraînement). C'est tout le contraire, on va "inviter, inciter" l'agresseur à produire son attaque. On va l'encourager à frapper ou à attraper. Et la recherche (sans fin) de l'aïkidoka est d'accompagner cette attaque sans jamais contraindre son partenaire d'entraînement. A partir de techniques précises mais aussi bienveillantes (KOTE GAESHI, SHIHO NAGE...) de déplacements subtils et rigoureusement précis (IRIMI, TAÏ NO HENKO...) de "prises" d'immobilisation (IKYO, NIKYO, YONKYO...) on cherche à neutraliser son partenaire sans le blesser, sans l'humilier. On peut donc affirmer que l'Aïkido est l'art martial de la fraternité ou pour citer Franck Noël (7^{ème} Dan d'aïkido) : "la pratique de l'Aïkido comme traitement poétique du conflit".



Les séances se déroulent au Dojo dans le gymnase intercommunal de Cérences le lundi de 18h45 à 21h00 et le mercredi de 19h30 à 21h00.

Cotisation annuelle : adultes 85 €, étudiants 65 €.

Renseignements auprès de Mr NICOLLE Eric (président)
au 06 89 26 52 99 ou par mail : aikidocerences@gmail.com

Centre de loisirs :

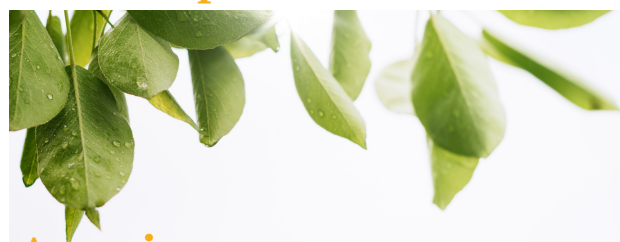


Le centre de loisirs a participé à la création d'une silhouette pour le festival "Les sorties de bain" qui se déroulera du 4 au 7 juillet, sur le thème des JO. La silhouette sera exposée dans les rues de Granville. Les enfants se sont rendus au centre de loisirs de Saint-Planchers, pendant les vacances scolaires, pour une rencontre intercentre. Concernant les mercredis et les prochaines vacances scolaires, les inscriptions se font à l'accueil de loisirs :

16 rue de l'Épinay 50510 CERENCES

Pour tous renseignements prendre contact au 02 33 90 01 11.

Le mois prochain... :



A venir :

Dimanche 5 mai : Vide greniers, APE Jacques Prévert

Dimanche 14 avril :

Rallye automobile des salines

Dimanche 28 avril :

Cérémonie souvenir des victimes de la déportation

Vos rendez-vous médiathèque :

Mercredi 3 avril :

Atelier Stop Motion

Tous les premiers mardis du mois :

Atelier tricot à partir de 15h00